

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012  
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h  
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30  
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry  
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45  
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques  
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime  
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard  
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime  
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien  
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert  
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55  
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick  
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45  
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères -  
□ Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine de  
Bordeaux -Demande des associations "Société de Saint Vincent de Paul -  
Institut Régional du Travail Social - Association des Paralysés de France -  
Foyer Fraternel - Emmaüs 33" - Renouvellement - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le rapport de présentation :**

En application de la délibération n° 2003/0320 du 29 avril 2003, l'exonération de redevance spéciale est accordée aux associations respectant l'un des critères énoncés que sont :

1. la lutte contre l'exclusion (la faim),
2. l'intervention dans le cadre de l'action sociale communale,
3. la reconnaissance d'utilité publique sur la base d'une présentation d'une situation comptable justifiant une exonération,
4. l'agrément par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Dans ce cadre, les associations suivantes ont sollicité un renouvellement d'exonération de la redevance spéciale pour l'année 2012 :

- Société de Saint Vincent de Paul et ses annexes au titre du critère 1
- Institut Régional du Travail Social Aquitaine au titre du critère 2
- Association des Paralysés de France et ses annexes au titre du critère 3
- Foyer Fraternel au titre du critère 4
- Emmaüs 33 au titre du critère 1

Ces associations, dont l'action s'inscrit dans une optique de gestion des déchets ménagers compatible avec les orientations communautaires, remplissent toujours les conditions pour bénéficier de l'exonération.

En conséquence, il apparaît dès lors souhaitable :

- De reconduire l'exonération de redevance spéciale pour l'année 2012 des associations ci-dessus énumérées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération 2003/0320 du 29 avril 2003 exposant les critères permettant d'exonérer de redevance spéciale les associations en faisant la demande,

**VU** la demande de la Société Saint Vincent de Paul en date du 3 novembre 2011,

**VU** la demande de l'Institut Régional du Travail Social Aquitaine en date du 21 décembre 2011,

**VU** la demande de l'Association des Paralysés de France en date du 29 décembre 2011,

**VU** la demande du Foyer Fraternel en date du 30 janvier 2012,

**VU** la demande d'Emmaüs 33 en date du 10 février 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

Que les associations précitées remplissent les critères définis par la délibération n° 2003/0320 du 29 avril 2003,

Que l'action de ces associations s'inscrit dans une optique de gestion des déchets ménagers compatible avec les orientations communautaires en la matière,

### **DECIDE**

#### **Article UNIQUE :**

L'exonération de redevance spéciale pour les associations ci-dessous énumérées, est reconduite pour l'année 2012 :

- Société de Saint Vincent de Paul et ses annexes dont une liste est jointe à la présente délibération,
- Institut Régional du Travail Social Aquitaine, 9 rue François Rabelais à Talence,
- Association des Paralysés de France et ses annexes dont une liste est jointe à la présente délibération,
- Foyer Fraternel, 23 rue Gouffrand à Bordeaux,
- Emmaüs 33 et ses annexes dont une liste est jointe à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
24 AVRIL 2012**

**PUBLIÉ LE : 24 AVRIL 2012**

M. DIDIER CAZABONNE